

Monter un projet Interreg

Les modalités pratiques des étapes de vie d'un projet

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

A qui s'adresser en tant que porteurs de projet ?

Le **secrétariat conjoint (SC)** du programme **en France et en Suisse** :
porte d'entrée unique pour les porteurs.

Missions

- **d'information**
- **d'instruction**
- **de suivi et de contrôle** des projets.

Les chefs de file du projet français et suisse assurent la coordination du projet.



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Une idée de projet?

1. Répondre aux principes de bases de la coopération

1. Définition commune du projet entre partenaires
2. Participation commune à la réalisation du projet
3. Mise à disposition partagée de moyens humains
4. Financement conjoint

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Une idée de projet?

2. S'assurer de la conformité du projet à la stratégie du programme

- Renseignez-vous sur les objectifs du programme sur le site internet www.interreg-francesuisse.org
- Chaque projet doit répondre aux enjeux de l'objectif spécifique du programme et apporter des résultats tangibles
- Répondre aux principes de la NPR pour bénéficier d'un financement fédéral côté suisse

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Monter son dossier

1. Constituer un partenariat franco-suisse

- Assurer la responsabilité de chef de file
- S'entourer de partenaires / conventionner le cas échéant
- Définir les modalités de gouvernance et de suivi du dossier

2. Définir un plan d'action et un planning de réalisation

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Monter son dossier

3. Construire un budget

- Frais de personnel
- Frais de bureau et frais administratifs
- Frais de déplacement et d'hébergement
- Frais liés au recours à des compétences et à des services extérieurs
- Dépenses d'équipement

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

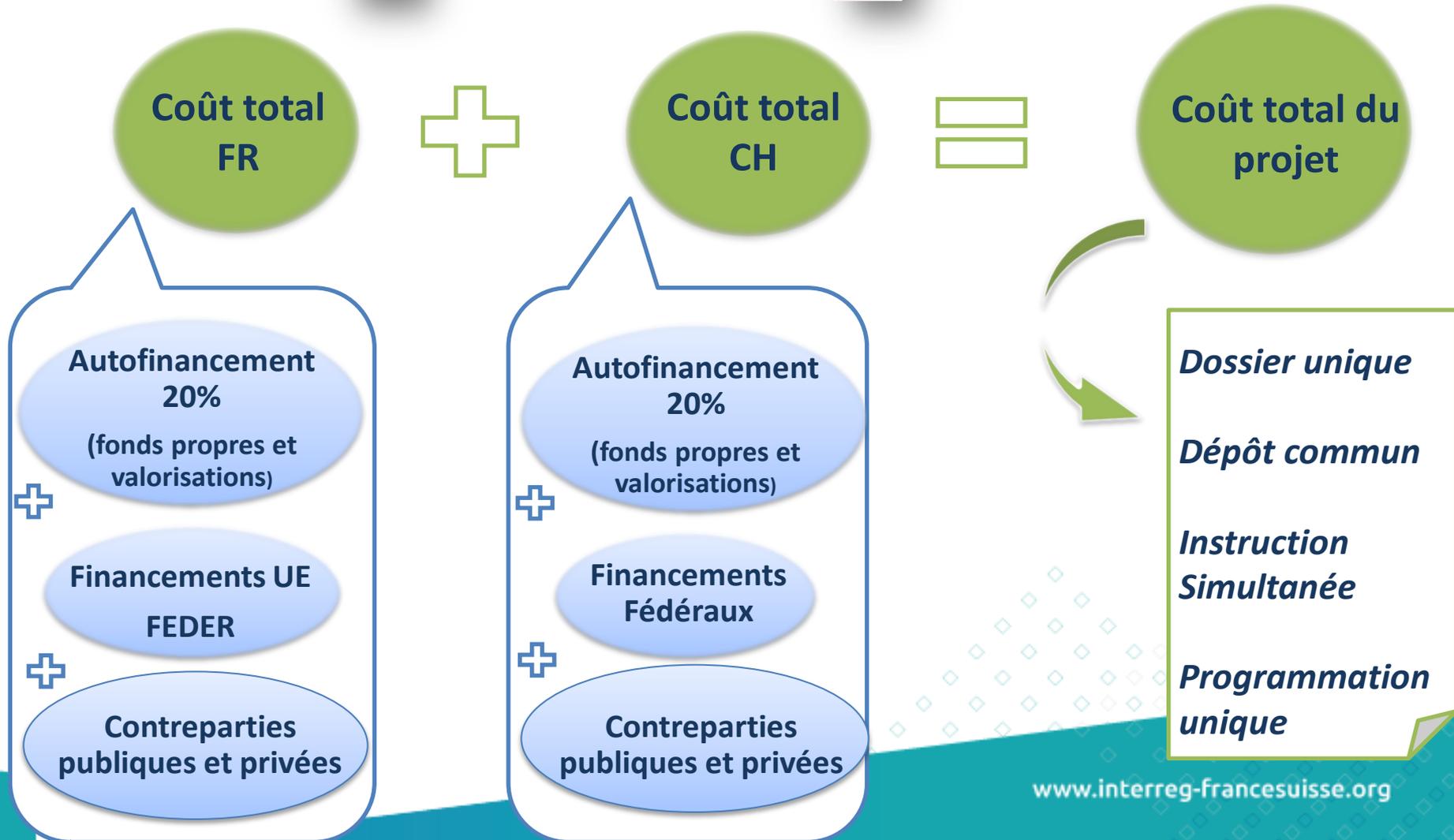
www.interreg-francesuisse.org

Monter son dossier

4. Construire un plan de financement

Porteur français 

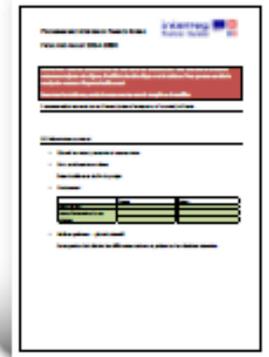
Porteur suisse 



Monter son dossier

5. La fiche pré-projet

- Regroupe les grandes lignes du projet :
 - Partenariat et dates clés
 - Objectifs et actions principales
 - Budget et plan de financement
 - Plus-value transfrontalière
- Envoi au SC qui vérifie l'éligibilité du projet
- Si le projet est éligible : dépôt officiel



La fiche pré-projet ne constitue pas le dossier de demande de subvention complet, mais une étape préalable dans la constitution de ce dossier.

Déposer son dossier

1. Le dépôt officiel

- Saisie du formulaire de candidature dans l'application SYNERGIE CTE
- Un dépôt du dossier (papier et numérique) de chaque côté de la frontière auprès du secrétariat conjoint
 - Formulaire de candidature cosigné par les porteurs FR et CH
 - Pièces annexes (check-list des pièces à fournir disponibles auprès du SC FR et du SC CH)

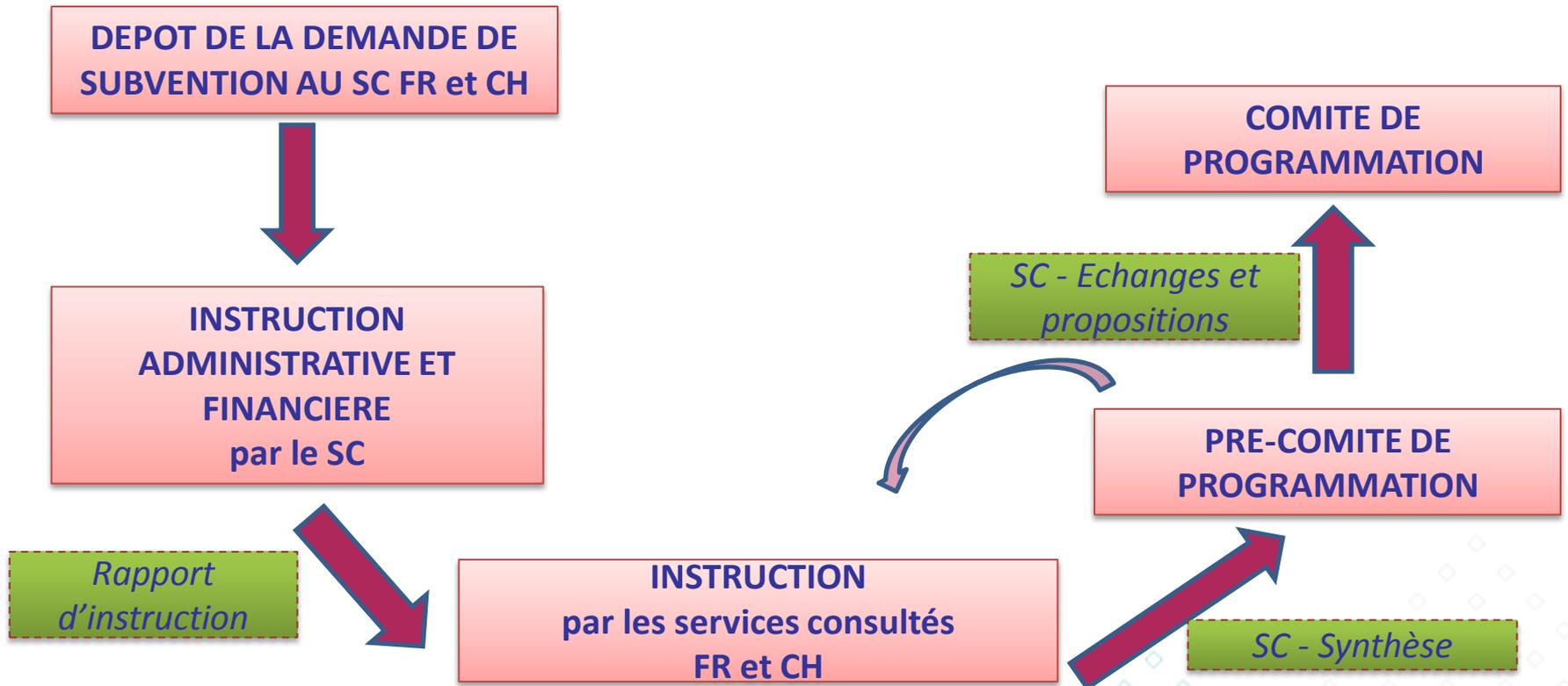
2. Processus d'instruction du dossier

- Délai moyen de 4/5 mois



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

Parcours d'une demande de subvention, du dépôt au comité de programmation



Mon projet est programmé!

1. Approbation de la demande de subvention par le comité de programmation

2. Conventonnement avec l'Autorité de Gestion ou la CRI

- en France : subvention FEDER avec l'Autorité de Gestion
- en Suisse : contribution fédérale avec la Coordination Régionale Interreg

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Mon projet est programmé!

3. Mise en œuvre du projet

- Associer le secrétariat conjoint à l'avancement du projet : invitation aux comités de pilotage et événements principaux
- Garantir la publicité de l'aide européenne (logo du programme et mention du FEDER) et fédérale dans toutes les actions du projet

Interreg
France - Suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Mon projet est programmé!

4. Obtenir le versement de la subvention

- Principe de remboursement des dépenses justifiées selon échéancier prévu (1 à 2 remontée(s) de dépenses par an)
- Pour les porteurs français : saisie des dépenses dans le logiciel SYNERGIE CTE
- Envoi des justificatifs de dépenses
- Envoi d'un rapport d'avancement des actions pour chaque demande d'acompte

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Mon projet est programmé!

5. Contrôles et obligations

- Le rôle du secrétariat conjoint en France et en Suisse
- Les contrôles potentiels (Autorité de certification, Autorité d'audit, Commission Européenne)

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Pour nous contacter

En France

Région Franche-Comté
Direction Europe
4, Square Castan
25031 Besançon Cedex
Tél: +33 (0)3 81 61 55 27
interreg.IV@franche-comte.fr

En Suisse

Coordination Régionale Interreg Suisse
c/o arcjurassien.ch
rue de la Paix, 13
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél: +41 (0)32 889 76 19
france-suisse@interreg.ch

www.interreg-francesuisse.org

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org